

COMMUNE DE SAINT LAURENT LES TOURS
Compte-rendu du Conseil Municipal
Mardi 15 novembre 2016 à 21h

Présents : Mr Pascal Lagarrigue – Maire
Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris adjoints
Mmes Delphine Audoin, Nathalie Brunet, Muriel Cazard, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol, Isabelle Tersou
Mrs Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

Excusé représenté : Mr Daniel Mack par Mr Julien Boris

Excusé : Mr Firmin Ferrandery

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Tersou

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2016
- Cauvaldor : * Décision à prendre pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
 - * Désignation d'un nouveau délégué
- Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne : autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention de mandat relative à la construction des bassins de laminage et de rétention sur le ruisseau de Labrunie
- Commune de St-Céré : transmission d'une proposition de nouvelle convention assainissement par M. le Maire de St-Céré
- Branchements assainissement : participation aux frais de raccordement au réseau
- Budget communal : décisions modificatives à prendre pour les travaux d'enfouissement mairie-château, acquisition de mobilier et amortissements 2016
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2017
- Sécurisation du groupe scolaire : crédits supplémentaires à solliciter auprès de l'Etat
- Lycée Jean Lurçat de St-Céré : demande de subvention pour un voyage en Espagne
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – Année 2015
- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement – Année 2015
- Approbation du rapport d'activités 2015 de CAUVALDOR
- Points d'actualité :
 - * sur les projets en cours
 - * informations sur les communes nouvelles et les études demandées par le Pôle de St-Céré
 - * situation du lotissement les Prés de Lascol (projets en cours, désignation du nom des voies ...)
- Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2016 est approuvé à l'unanimité avec la demande de Mme Muriel Cazard d'inverser les deux raisons pour lesquelles elle demandait d'éteindre les lumières du parking de l'école à partir de 22 h.

2. CAUVALDOR :

- Décision à prendre pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Avant de demander à son Conseil Municipal de se prononcer sur le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de CAUVALDOR, Monsieur le Maire souhaite rappeler brièvement aux conseillers qui n'ont pu participer aux différentes réunions précédentes, le fonctionnement de la Commission et les résultats auxquels elle doit parvenir.

Monsieur le Maire rappelle ainsi que le résultat final fixant le montant de l'attribution de compensation, positif (à recevoir) ou négatif (à verser), entre CAUVALDOR et chaque commune résulte de la différence entre le montant des charges transférées dans le cadre du transfert de compétence et le produit fiscal dont bénéficie CAUVALDOR au titre des bases fiscales de Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) situées sur le territoire communal.

L'exercice 2015, année de création de CAUVALDOR, a été retenu par la Commission pour effectuer ses calculs.

Après prise en compte de chacune des charges transférées et leur déduction du produit fiscal que perçoit CAUVALDOR pour Saint-Laurent-les-Tours, une somme positive de 144 275 € apparaît ... mais, après application d'un prélèvement de 73,4 % au titre de la solidarité imposée entre les communes, on s'aperçoit que la somme initialement en notre faveur n'est plus que de 38 374 €.

On peut également constater que les paramètres retenus par la Commission pour l'évaluation de la quasi totalité des charges ne nous a pas été favorable du fait que les produits C.F.E., élevés à Saint-Laurent-les-Tours, ont été choisis plutôt que le critère démographique ce qui, concrètement, a conduit à un doublement de l'évaluation de nos charges transférées ... une première forme de solidarité était ainsi déjà bien présente.

Aujourd'hui, il nous est demandé de nous positionner sur les résultats de la CLECT ... sachant que nous bénéficierons tout de même, malgré les différentes contributions au titre de la solidarité, d'un gain final ramené à 35 874 €.

Toutes les communes de CAUVALDOR doivent accepter le rapport définitif de la CLECT, faute de quoi la totalité des compétences transférées devrait être reprise par les communes au 1^{er} janvier 2017 ... avec toutes les conséquences qui en découleraient.

Avant de mettre au vote ce rapport de la CLECT, M. le Maire souhaite préciser qu'il a fait part de ses inquiétudes lors de la réunion locale de la CLECT et à CAUVALDOR, au cas où, dans quelques années, de nouvelles compétences telles que "l'école" devait être prise par la communauté de communes car, en pareille situation, notre commune transférerait une charge supplémentaire sans ressources qui, si elle avait été prise en compte aujourd'hui par la CLECT, aurait été largement financée par l'excédent (105 900 €) qui nous a été prélevé au titre de la solidarité. M. le Président de CAUVALDOR, présent à la réunion locale du Pôle, a bien compris la situation et a précisé qu'il serait alors tout à fait normal que les "communes sans école" participent de la même façon à cette éventuelle prise de compétence.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'approbation de ce rapport CLECT avec 12 voix « POUR » et 2 « ABSTENTION ».

- Désignation d'un nouveau délégué

Suite au souhait de M. Daniel MACK de ne plus faire partie de la commission CLECT, un nouveau délégué doit être nommé.

Mme Christiane LABROUSSE se porte volontaire.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

3. SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE : autorisation à donner à M. le Maire pour signer la convention de mandat relative à la construction des bassins de laminage et de rétention sur le ruisseau de Labrunie.

M. le Maire rappelle que la commune doit signer une convention de mandat avec le SMPVD afin de l'autoriser à construire les bassins de laminage et de rétention sur le ruisseau de Labrunie.

La participation de la commune sera de 16 439 €.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité afin de l'autoriser à signer cette convention de mandat.

4. COMMUNE DE SAINT-CERE : transmission d'une proposition de nouvelle convention assainissement par M. le Maire de St-Céré

M. le Maire rappelle les difficultés rencontrées pour parvenir à échanger avec M. le Maire de St-Céré sur le contenu de la nouvelle convention qu'il conviendrait de rédiger. Celui-ci semble avoir désormais admis la nécessité d'établir une nouvelle convention remplaçant celle de mars 1991 et l'avenant incohérent de 2004 qui la modifiait.

Malheureusement, la proposition de convention que nous venons de recevoir a été réalisée sans le moindre échange et sans tenir compte des points pour lesquels nous demandions des informations :

- un montant de participation calculé sur les volumes déversés, plutôt qu'en fonction du nombre d'abonnés, du fait, principalement, que la commune de St-Céré ne peut affirmer avec certitude le sien, des immeubles collectifs ayant un seul branchement ;
- des charges de personnel maîtrisées car leur montant fait plus que doubler et, curieusement, cette hausse neutralise en totalité les recettes de l'abattoir ;
- la consultation des comptes administratifs des trois dernières années car la participation que l'on nous demande pour les investissements réalisés est calculée sur le montant des dépenses totales duquel seules les subventions obtenues ont été déduites ; l'opération aurait donc été réalisée sans aucun autofinancement ce qui paraît surprenant vue son ampleur.

Face à cette situation regrettable mais bien réelle et toujours dans l'espoir de pouvoir enfin traiter de ce sujet important collégialement, le conseil municipal n'accepte pas d'approuver la convention reçue, élaborée unilatéralement, et redemande une rencontre avec M. le Maire de St-Céré.

Pour information, la demande d'annulation d'un titre de recette de 32 733,13 € émis à notre encontre par la commune de St-Céré a été rejetée, pour vice de forme, le délai a été retenu à compter de la date d'émission et non de celle de l'acte de poursuite.

→ Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

5. BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT : participation aux frais de raccordement au réseau

Ce sujet a déjà été évoqué lors du conseil municipal du 31/08/2016.

La Commission Travaux doit évaluer les frais de raccordement au réseau en fonction de l'importance des travaux à réaliser.

Parallèlement, la Commission des Finances proposera un prix de raccordement composé d'un droit d'accès au réseau et des frais de réalisation des travaux sur la partie communale. Tous les éléments nécessaires n'ayant pas été réunis pour permettre aux Commissions d'avancer sur le sujet, les nouveaux tarifs ne seront fixés que lors du prochain Conseil Municipal.

Les tarifs assainissement, en 2016, forfait : 74 €, prix du m3 : 0,93 €/m3 et redevance Adour Garonne : 0,24 €/m3, seront également revus pour 2017 lors du prochain conseil municipal.

6. BUDGET COMMUNAL : décisions modificatives à prendre pour les travaux d'enfouissement "mairie-château", acquisition de mobiliers et amortissements 2016

Une ouverture de crédits est nécessaire pour participer à l'enfouissement des travaux "mairie-château" pour 17 373,71 € et acquérir du mobilier (tables, chaises, panneaux) et une chambre froide pour 5 000 € ainsi que ajuster le montant des amortissements 2016.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

7. DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2017

Deux projets peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR :

- la sécurisation de l'avenue Jean Lurçat
- et la mise hors d'eau de l'église.

Pour l'année 2017, il est proposé de demander une subvention pour les travaux de l'église. Le dossier devra être déposé pour le 16 décembre 2016.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

8. SÉCURISATION DU GROUPE SCOLAIRE : crédits supplémentaires à solliciter auprès de l'État

Dans le cadre du plan vigipirate, des crédits supplémentaires peuvent être sollicités pour la sécurisation des écoles. Suite à la rencontre de Mme Roussies Stéphanie avec M. l'adjudant chef de Gendarmerie de St-Céré et M. Bonneau directeur de l'école, un visiophone est à mettre en place.

Le changement de la porte d'entrée de la garderie s'avère également nécessaire.

Un devis a été sollicité pour :

- la mise en place d'un visiophone : 880 € HT
- et le changement de la porte d'entrée : 2 729,88 € HT

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

9. LYCÉE JEAN LURÇAT de ST-CERE : demande de subvention pour un voyage en Espagne

Une demande de subvention a été reçue du lycée Jean Lurçat de St-Céré pour 4 élèves en classe européenne, partis en voyage scolaire en Espagne au mois d'octobre 2016.

Il est décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 30 € par enfant.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

10. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU – ANNÉE 2015

Ce rapport a été approuvé en comité syndical de l'AEP St-Laurent-Belmont-Bretenoux en date du 26/09/2016.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

11. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Ce rapport a été préparé par le service administratif.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

12. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 DE CAUVALDOR

Ce rapport retrace l'activité de la collectivité CAUVALDOR au cours de l'année 2015.

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

13. POINTS D'ACTUALITÉ

- Sur les projets en cours :
 - l'extension du réseau assainissement de Crayssac
 - la restauration de la toiture de l'église de St-Laurent
 - l'enrobé projeté par l'entreprise Gremair n'est pas satisfaisant et il convient de lui écrire pour lui demander des explications sur le travail effectué.
- Informations sur les communes nouvelles et les études demandées par le Pôle de St-Céré
 - Le projet de communes nouvelles pour le secteur de St-Céré est à l'étude : les problèmes de la représentativité par commune et de taux des taxes restent toujours en suspens.
- Situation du Lotissement les Prés de Lascol (projets en cours, désignation du nom des voies, ...)
 - Trois arrêtés de permis de construire ont été délivrés et une demande est en cours.

14. QUESTIONS DIVERSES

- SYDED
 - Les rapports annuels 2015 « eau potable » et « assainissement » ont été réceptionnés en mairie et il conviendra de les approuver lors du prochain conseil.
 - Il est à noter la dégradation de la qualité du tri.
- TRAVAUX DES LOGEMENTS
 - Suite au départ d'un locataire, le logement du Presbytère de Crayssac doit être en parti refait.

Une fuite d'eau, par ailleurs, a été constatée dans la cuisine ; une déclaration de sinistre sera faite à notre assureur.

M. Laurent Raffy propose de faire intervenir un bureau d'études afin d'établir un devis gratuit pour économie d'énergie sur tous les logements locatifs à combustion gaz.

- AGENTS COMMUNAUX
 - Le remplacement de l'adjoint administratif est à l'étude.
 - Service technique : le renouvellement du contrat de M. Larraufie sera fait pour 6 mois, toujours en raison du maintien en disponibilité de l'agent titulaire.

- Mme Sonia Soulhol demande si l'utilisation des tickets CESU sera possible.

- FÊTES DE FIN D'ANNÉE
 - Les trois sapins seront mis en place d'ici fin de semaine 47, place de la mairie, à l'intérieur du foyer rural et sur le parking de l'école.
 - Le pot de fin d'année avec les élus et les agents aura lieu le vendredi 16 décembre 2016.

Fin de séance : 00h10.

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE